



Problème avec un agriculteur

Par **eti**, le **15/02/2011** à **14:32**

Bonjour,

Nous vivons à la campagne, très bien, mais devons nous supporter les détériorations du voisin agriculteur, je m'explique l'entrée de ma propriété se situe à côté de l'entrée de son champs, lorsqu'il rentre ou sort avec son tracteur il détériore tout devant chez nous (amas de boue et j'en passe), idem lorsqu'il sort ses vaches tout est maculé de bouse de vaches que devons nous faire, le dialogue est fermé, la seule réponse qu'il a su nous donner, c'est "j'étais là avant vous", nous sommes un peu désespérés , que pouvons nous faire pour qu'il respecte nous propriété.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Ruscassié**, le **29/09/2016** à **07:48**

Je pense actuellement vu l'état de la France tous les profiteurs s'engouffrent dans les failles du système notamment les agriculteurs qui sont chez eux et nous sommes les pièces rapportées nous avons le même cas dans la commune de Naussac 12700 vous ramassez un caillou par terre il faut le remettre mais moi je peux écraser les murs des chemins et m'approprier celui ci en toute liberté et personne ne se bouge même pas les services fiscaux qui devraient recueillir les impôts puisque c'est le bien des Français ! Quelle honte ...

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par morobar, le **29/09/2016 à 09:08**

Bonjour,

Il n'y a pas de faille, il existe le trouble anormal de voisinage (code civil 544) et la responsabilité (code civil 1382 à 1384).

Direction le TGI, avocat obligatoire.